

D. L.
26 JUIL 1954

6e année — N° 153 — 23 juillet 1954

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 4, Place Gensoul - LYON

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

AVERTISSEMENTS

VIGNE

MILDIOU : Du fait de l'insuffisance des précipitations dans les régions viticoles, les foyers de mildiou n'ont pas trouvé les conditions nécessaires à leur développement. Aussi, **aucun traitement** n'est-il actuellement à prévoir jusqu'au traitement de fin de saison, qui vise autant au bon aoûtement du bois qu'à la lutte contre le mildiou. La date d'application et les produits à utiliser feront l'objet d'un prochain *Bulletin*.

OIDIUM : Les pluies fréquentes mais faibles, qui ont été défavorables au mildiou, et l'état hygrométrique souvent élevé ont au contraire provoqué sur tous les cépages plus ou moins sensibles, un développement important de l'oïdium. La grappe étant actuellement accessible aux contaminations, il convient d'effectuer dès maintenant un traitement au soufre sur tous ces cépages.

VERS DE LA GRAPPE : Les températures basses de la première quinzaine de juillet ont contribué à étirer considérablement la durée d'activité de la deuxième génération de l'eudémis et surtout de la cochylis.

On trouve actuellement en assez grand nombre des papillons de deuxième génération et un nouveau **traitement** s'impose **dès réception** de ce *Bulletin* dans toute la circonscription.

Nous rappelons que les produits à base de roténone ou d'esters phosphoriques, utilisés en poudrage, sont les plus efficaces pour lutter contre les deux espèces, cochylis et eudémis, simultanément sans présenter aucun danger.

ARBRES FRUITIERS - NOYER

TAVELURES : Actuellement le renouvellement des traitements précédents ne s'impose que dans les plantations où des foyers importants de la maladie sont déjà déclarés.

CARPOCAPSE : Dans la plus grande partie de la circonscription, les températures insuffisantes de la première moitié de juillet ont mis un terme à l'évolution de la première génération du carpocapse.

Cependant, on note une recrudescence anormale du vol dans une partie du Forez, de l'Ain, de l'Isère et de la Haute-Savoie.

En conséquence, un **traitement** devra être effectué **dès réception** dans les régions suivantes :

Département de l'Ain : régions 46 et 119.
» » l'Isère : régions 105, 106, 107, 108 et 119.
» » la Loire : régions 3, 4, 5 et 10.
» du Rhône : régions 28 et 30.
» de la Haute-Savoie : régions 68 et 69.

D'autre part, le **renouvellement** du premier traitement est nécessaire **avant le 30 juillet** dans les régions montagneuses suivantes et dans certains secteurs où la deuxième génération a déjà fait son apparition.

AIN : régions 48, 49 et 52.
ARDECHE : régions 141, 144, 148, 149, 150.
DROME : régions 122, 127 et 136.
ISERE : régions 102, 103, 109, 112, 114 et 117.
LOIRE : régions 1, 2, 6, 7, 8, 9 et 12.
RHONE : régions 24, 27 et 34.
SAVOIE : régions 83 et 86.
HAUTE-SAVOIE : régions 60, 65, 66, 67, 70 et 72.

Nous rappelons que l'usage des produits **arsénicaux** est **interdit** dans les **deux mois avant la récolte.**

BETTERAVES

TEIGNE : Sans qu'il soit possible de préciser de quelle génération de ce ravageur il s'agit, on constate une recrudescence progressive des éclosions de papillons de la teigne correspondant au relèvement progressif de la température. Un nouveau traitement sera nécessaire autour du **28 juillet** dans **toute la région.**

P 146

INFORMATIONS

MOUCHE DES FRUITS : L'absence de températures élevées depuis le début de juillet ne permet pas de juger quelle pourrait être l'importance de la pullulation de la mouche des fruits en cas de brusque recrudescence de la chaleur. Il est donc prudent de prévoir un premier traitement (parathion ou D.D.T. ou Lindane) dès que la température deviendra élevée. On peut estimer approximativement qu'une température moyenne de 25° pendant deux ou trois jours est nécessaire à l'apparition des adultes, soit par exemple les extrêmes quotidiens suivants : 15° et 35°, ou 17° et 33°, ou 19° et 31°. On a pu, ces dernières années, constater des périodes de températures plus élevées sans que la mouche apparaisse, mais on n'a jamais pu la voir apparaître avant que ces températures soient observées. On devra donc ne considérer ces chiffres que comme un « seuil d'alerte ».

Les arboriculteurs qui complètent leurs traitements chimiques par l'installation de gobe-mouches pourront attendre d'avoir relevé les premières captures de la Cératite pour appliquer leur traitement.

PUCERON VERT DU POMMIER : On note actuellement une recrudescence sensible de la pullulation de cet insecte. A cette occasion, nous rappelons que le Lindane est le seul produit qui paraisse actuellement donner des résultats satisfaisants, devant les Parathions, la Roténone et la Nicotine.

COCHENILLES SUR NOYER : Les lécanines, ou cochenilles à bouclier sont en forte recrudescence cette année dans toute la zone de culture du noyer : Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie et Ain.

Sur certains arbres, on trouve des branches entièrement recouvertes par les boucliers renflés, bruns, brillants, de 6 à 7 mm. de long sur 4 de large, de cette cochenille et on observe à la suite de cette pullulation des dessèchements de rameaux assez étendus.

L'éclosion des jeunes larves étant déjà avancée, l'époque est particulièrement propice à l'application d'un traitement au parathion, du moins dans les plantations où ces cochenilles peuvent être observées en grand nombre.

DORYPHORE : Dans les régions montagneuses de la Loire et de l'Ardèche, les éclosions de larves du doryphore n'ont commencé que depuis peu, mais elles s'annoncent très abondantes. Nous rappelons que le traitement contre le doryphore a un caractère **obligatoire.**

BRULURES : A la suite de traitements appliqués sur pommiers avec des soufres micronisés mouillables, avant la période de chaleur du 19 au 27 juin, on a observé des brûlures très nettement caractérisées, notamment sur fruits : l'épiderme des pommes, très rapidement bronzé, formait une dépression très marquée, circulaire, couvrant jusqu'à la moitié de la surface du fruit. Les tissus ainsi atteints se sont desséchés par la suite en prenant l'aspect et la consistance du cuir.

Nous rappelons que pendant la période du 19 au 27 juin pendant laquelle ces brûlures se sont produites, la température sous abri a dépassé chaque jour 27° pour atteindre 35° dans certaines zones, mais que le traitement lui-même remontait dans certains cas au 17 ou 16 juin, dates auxquelles les températures étaient nettement inférieures.

CONCOURS DE DEPISTAGE DU MILDIOU

Le peu de réponses reçues cette année au titre du concours de dépistage du mildiou de la vigne traduit la faible activité de cette maladie.

Les primes suivantes seront accordées :

ABONNEMENT AU « BULLETIN » SERVI OU PROLONGE GRATUITEMENT :

— du 1er janvier 1954 au 31 mars 1955 :
- à M. Charles TARDY, à Chanos-Curson (Drôme) ;

— du 1er juillet 1954 au 30 septembre 1955 :
- à M. Paul DEFOUR, à Mauves (Ardèche) ;

— du 1er août 1954 au 30 septembre 1955 :
- à M. A. RUBOD, à Yenne (Savoie) ;
- à M. JOURNET, instituteur agricole, à Yenne (Savoie) ;
- à M. Jean NOVE, à Sourcieux-les-Mines (Rhône) ;

— du 1er avril 1955 au 31 mars 1956 :
- à M. Jean PRALY, à Saillans (Drôme) ;
- à M. Alphonse ARNAUD, à Gervans (Drôme) ;
- à M. R. DUCROS, à Montélimar (Drôme) ;
- à M. André LORTON, à Changy (Loire) ;
- à M. J.-E. MOUILLER, instituteur, à Saint-André-d'Apchon (Loire) ;
- à M. THELLOT, à Villefranche (Rhône) ;
- à M. François ROCHAIX, à Sonnaz (Savoie).

Enfin, nous félicitons collectivement tous les observateurs de notre réseau qui nous ont fait parvenir des échantillons de mildiou.

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
A. PITHIOUD.

Le Gérant : G. GRISARD.

Dépôt légal n° 1240 ———— 3-54
130244 - Imp. Réunies de Lyon - 7-54